ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 19076

Texte de la question

M. Jacques Barrot demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé si une étude précise a été faite sur les besoins de la France en praticiens hospitaliers spécialisés en anesthésie. Il semble qu'un éventuel recrutement par le concours d'internat permet à peine d'assurer le renouvellement des départs à la retraite, aussi bien en hôpital public qu'en hospitalisation libérale. Il lui demande comment il entend remédier à cette situation préoccupante dans les années qui viennent.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le problème posé par le renouvellement des effectifs des médecins spécialisés en anesthésie-réanimation. Cette question constitue actuellement une préoccupation importante de son département ministériel. Des études sur les perspectives d'évolution de la démographie d'un certain nombre de spécialités et en particulier de l'anesthésie-réanimation ont été réalisées. A la suite de ces études, la décision d'individualiser trois nouvelles spécialités pour le prochain concours d'internat a été prise ; sont concernées l'anesthésie-réanimation, la gynécologie-obsétrique, la pédiatrie. Cette mesure doit permettre d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins de renouvellement des spécialités dans les prochaines années et la formation des spécialistes.

Données clés

Auteur : M. Jacques Barrot
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19076
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5031
Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1450